

INFO RESSOURCES JURIDIQUE

NOTE D'INFORMATION

Document sur l'échange et l'utilisation de mes informations de santé

La problématique de l'information et du recueil du consentement à l'échange et au partage des informations relatives aux patients constitue un sujet complexe pour les dispositifs d'appui à la coordination. Si la législation est claire dans ce domaine, les modalités de sa mise en pratique demeurent parfois fastidieuses au niveau opérationnel.

L'enjeu était donc de créer un outil de communication facilitant pour les professionnels de terrain, mais aussi accessible et intelligible pour les patients de ces dispositifs, raison pour laquelle il est labellisé FALC.

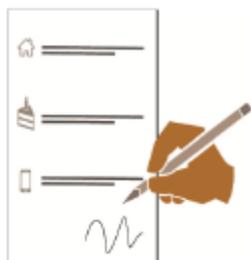
Le D.A.C : Dispositif d'Appui à la **Coordination** c'est quoi ?



- Un accompagnement par un professionnel de santé.
- Pour m'aider si j'ai plusieurs problèmes de santé.
- Pour m'accueillir, m'informer, me conseiller, m'orienter vers les bons professionnels.
- Pour m'apporter une réponse adaptée.
- Pour faciliter mon accompagnement sanitaire et social.
- Des professionnels qui parlent entre eux de mes problèmes pour m'aider.



Quelles informations me sont demandées ?



- Mon nom, prénom, date de naissance, situation familiale...
- Des Informations sur ma santé : examens, traitements, diagnostics.
- Des informations sur mon logement, sur ma famille, mes amis, mes voisins...
- Des informations sur mes envies, ce qui me pose problème ?
- Des informations sur les professionnels de santé qui m'accompagnent.

Comment mes informations sont-elles gardées et utilisées ?



- Mes informations sont gardées dans mon dossier.
- Mes informations sont en sécurité grâce à un logiciel informatique géré par le groupement d'intérêt public e-santé Occitanie.



- Les professionnels qui peuvent regarder mon dossier sont ceux qui m'entourent et m'accompagnent dans mon parcours de soins :

- Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes ...
- Assistantes sociales, éducatrices spécialisées ...
- Aides à domicile, auxiliaires de vie social, portages de repas....
- Etablissements sanitaires et sociaux.



- Les professionnels doivent respecter le secret professionnel.



Combien de temps les informations sont gardées ?



- Mes informations seront gardées 20 ans après qu'on m'ait aidé.

Quels sont mes droits ?

- Si je veux des informations sur mon dossier je peux :
 - Écrire un courrier et mettre une photocopie de ma pièce d'identité. Je l'envoie à l'adresse suivante :



Où



- Envoyer un mail :
- Si je pense que mes droits ne sont pas respectés, je peux faire une demande à la Commission Nationale de l'Information et des Libertés. : www.cnil.fr



Je suis d'accord pour que mes informations soient gardées et utilisées.



Mon NOM :

Mon Prénom :



Mon adresse :



Mon numéro de téléphone :

Je confirme avoir compris où seront gardées mes informations et comment elles seront utilisées.

Je confirme avoir compris que les professionnels vont utiliser mes informations pour m'aider.

Je peux dire quelque chose :



Date :

Signature :

Merci au groupe expert:

FALC01
Certifié FALC

